

communauté de communes



**RHÔNE LEZ
PROVENCE**

Bollène • Lamotte-du-Rhône
Lapalud • Mondragon • Mornas

Débat d'Orientations

Budgétaires 2026

Rapport

Plusieurs formalités substantielles doivent précéder le vote des budgets primitifs des collectivités et de leurs établissements publics.

Ainsi, l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend applicable à notre EPCI l'ensemble des dispositions de l'article L.2312-1 du même Code Général des Collectivités Territoriales.

Celui-ci prévoit notamment que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ci-avant mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, mais également les dépenses réelles de fonctionnement en valeur et les besoins de financement.

I - Contexte macroéconomique

Sur le plan macroéconomique, la France évolue dans un contexte de croissance modérée avec une trajectoire de croissance du produit intérieur brut qui devrait atteindre environ **+0,9 % en 2026**, après + 0,7 % en 2025, dans un environnement toujours marqué par l'inflation et des défis structurels persistants en matière de déficit et d'endettement public.

Ces paramètres macroéconomiques pèsent sur les recettes publiques et influent indirectement sur les marges de manœuvre budgétaires des collectivités locales et leur capacité d'investissement.

Le taux de chômage en France métropolitaine fin 2025 s'établit à 7.7% de la population active, en légère hausse +0.3 points par rapport à 2024.

Initialement, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 prévoyait de ramener le déficit public sous la barre des 3% à horizon 2027.

Cependant, le plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, qui aboutit à la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des ressources des collectivités (DILICO), prévoit un déficit de 4.6% pour l'année 2026.

La loi de finances pour 2026 anticipe un déficit de 5.0%.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Déficit en % du PIB	-3.1%	-11.3%	-6.4%	-4.8%	-4.9%	-6.1%	-5.4%	-5.0%

L'inflation (hors carburants) devrait rester contenue, avec une prévision d'environ **+1,3 % en 2026**, reflétant un contexte de prix relativement stables mais encore influencé par des facteurs de coût dans certains secteurs de l'économie.

Parallèlement, l'effort de réduction du déficit public constitue un enjeu majeur des politiques publiques nationales.

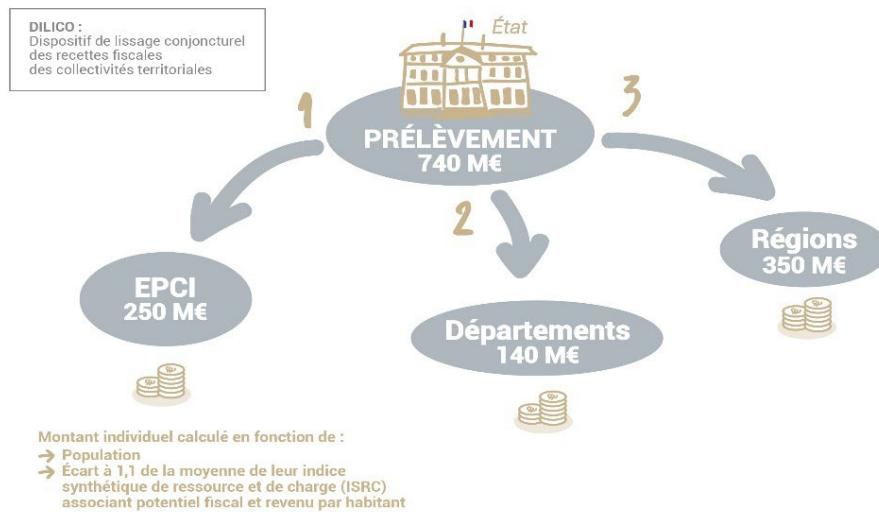
II - L'impact de la loi de Finances sur les finances locales

La Loi de finances pour 2026, promulguée le 19 février 2026, a été adoptée après un long débat parlementaire et une validation par le Conseil constitutionnel. Plusieurs dispositions de cette loi présentent des impacts directs ou indirects sur les finances locales :

La réduction de certaines variables d'ajustement versées par l'État aux collectivités, impliquant un effort d'adaptation des recettes à moyen terme avec notamment la **diminution** :

- des montants de la dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE) des régions ;
- des montants de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes perçue par la CCRLP.

- **La reconfiguration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)**, reconduit en 2026, avec une exonération spécifique des communes pour l'année.



- **L'évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)**, avec une baisse de la dotation forfaitaire pour de nombreuses communes, compensée partiellement par une hausse des dotations de péréquation financée largement par une contribution sectorielle des collectivités elles-mêmes.

Ainsi, le principal concours de l'Etat aux collectivités ne sera pas indexé sur l'inflation, comme l'AMF le demandait. Avec une conséquence principale : une baisse de la dotation forfaitaire pour de nombreuses communes car les dotations de péréquation, en hausse (+ 150 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale -DSU-, +150 M€ pour la dotation de solidarité rurale -DSR), seront financées par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et une baisse de la dotation de compensation des EPCI, et non par l'Etat.

Ces éléments nationaux, combinés aux perspectives économiques générales, constituent un cadre contraint mais structurant pour la préparation du budget 2026. Ils incitent à une démarche prudente d'anticipation des recettes et des dépenses, à une priorisation des actions et à une gestion maîtrisée de l'investissement et de l'endettement.

Enfin, le PLF 2026 inclut des impacts sur certaines recettes spécifiques, tels que les évolutions du FCTVA, ou encore certaines taxes locales, qui se traduisent par des effets de niveau ou de temporalité des flux de ressources au bénéfice ou au détriment des budgets locaux selon les cas.

- **Concernant le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) : les EPCI sont pénalisés** car en effet, si les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, des réseaux payés et des solutions informatiques en nuage (cloud) restent éligibles au FCTVA, celui-ci sera versé aux intercommunalités l'année suivant les dépenses d'investissement et non plus l'année même de la dépense.

Ce gel pénalisera les EPCI dont les dépenses, engagées cette année, ne feront l'objet d'un remboursement qu'en 2027.

Par ailleurs, lors de sa séance du 24 février, le Comité des finances locales (CFL) a en effet décidé de porter le montant de la DSU de 140 M€ (montant prévu par la loi de finances) à 150 M€, et de répartir l'effort de financement de l'augmentation des dotations de péréquation (DSU et DSR) à 80% sur la dotation forfaitaire des communes et à 20% sur la dotation de compensation des EPCI.

La dotation d'intercommunalité augmente de 90 M€ mais elle sera, là encore, financée par une baisse de leur dotation de compensation. La loi de finances prévoit un prélèvement sur recettes de l'Etat de 33,2 M€ pour financer la dotation des communes nouvelles.

En plus de ce prélèvement, l'Etat demande un autre effort conséquent aux collectivités en réduisant de 586 M€ les variables d'ajustement qu'il leur verse en **compensation d'exonérations de fiscalité locale ou de transfert de compétences**.

Cette mesure affecte particulièrement le bloc communal (368 M€, avec une disparition quasi-totale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle -DCRTP- des communes).

Elle permettra notamment à l'Etat de financer certaines mesures prévues par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local (59 M€ y sont affectés).

Autre mauvaise nouvelle, la **compensation de l'abattement de 50 % appliqué aux valeurs locatives des établissements industriels, versée aux communes et aux EPCI, baissera** de 307 M€ par rapport à 2025. En revanche, l'Etat augmente la compensation versée aux collectivités au titre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties dont bénéficient les terrains à usage agricole.

La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030 et impacter les coûts de fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets porté par la CCRLP.

La compensation versée aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au titre de la perte de recettes dues à la réforme des impôts de production est minorée par l'application d'un coefficient de 0,8.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Communauté de Communes

En K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation d'Intercommunalité	0	0	0	0	0	0
Dotation de Compensation	1 625	1 589	1 579	1 553	1 497	1 440
DGF Totale	1 625	1 589	1 579	1 553	1 497	1 440
Prélèvement sur Fiscalité	551	551	551	551	551	551
Versement net	1 074	1 038	1 028	1 002	946	889

- **La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Comme vu précédemment, la réduction de certaines variables d'ajustement versées par l'État entraîne une diminution de la DCRTP. Le montant notifié pour 2026 est en diminution par rapport à 2025 (- 15%).

En K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DCRTP	2 317	2 317	2 317	2 311	2 180	1 842

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Les Lois de Finances 2022, 2023 et 2024 ont modifié les indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

A noter qu'en 2023 puis en 2024 et 2025, il a été décidé une répartition libre du FPIC entre la CC et ses communes membres :

- En 2023, la CCRLP a pris en charge 500 000 € du FPIC normalement affecté aux communes portant sa participation de 763 046 € à 1 263 046 €.
- En 2024 et 2025 la CCRLP a pris en charge la totalité du FPIC soit 2 041 456 €.

Pour cette année 2026, la CCRLP envisage une nouvelle fois de porter l'intégralité du FPIC du territoire, estimé à un montant de 2.1M€.

En K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contribution CCRLP et communes	2 475 K€	2 419 K€	2 027 K€	2 041 K€	2 045 K€	2 100 K€

- **Le Soutien à l'investissement**

Le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026.

Une baisse certes moins forte que prévue, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

Destinée aux projets des collectivités, cette enveloppe devait initialement baisser de 500 millions d'euros, avant que Sébastien Lecornu annonce sa décision de « *l'augmenter* » de « *200 millions d'euros* », laissant planer une certaine incertitude.

Finalement, ce sera bien une moindre diminution par rapport au budget initial de l'exécutif, et non une hausse par rapport à 2025.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une dotation attribuée sous forme de subventions aux communes et EPCI.

Les opérations éligibles à la DETR sont celles réalisées au titre :

- les investissements notamment sur les bâtiments intercommunaux, la voirie et équipements intercommunaux,
- les achats de biens d'équipement,
- les nouvelles technologies,

- les projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique,
- les projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural,
- les travaux nécessaires à la sécurisation des personnes et des biens.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a pour objet, de participer au financement des thématiques suivantes :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La CCRLP a signé, avec l'Etat, en 2021 un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**. Celui-ci permet à la fois à la communauté de communes et aussi à ses communes membres de flécher des actions et de nombreux enjeux du territoire, par exemple :

- la revitalisation urbaine, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'emploi, le développement économique (commerce, artisanat, agriculture...), les mobilités,
- l'efficacité énergétique, la préservation de la biodiversité, le traitement des friches et terrains pollués, la gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation, l'économie circulaire,
- l'éducation, la culture, l'accès aux services publics, la santé, l'alimentation durable, l'aménagement numérique...

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) est déployé depuis début janvier 2023 et vise à subventionner les investissements locaux favorisant :

- le renforcement de la performance environnementale, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Le but est de générer au moins 40% d'économies d'énergie par rapport aux chiffres de 2010 tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- l'adaptation des territoires au changement climatique en organisant la prévention des risques naturels. Cela concerne l'amélioration de la connaissance des risques incendies de forêt et inondations
- l'amélioration du cadre de vie, en accompagnant la stratégie nationale biodiversité 2030, en facilitant le covoiturage ou en développant une meilleure qualité de l'air dans les zones urbaines.

La CCRLP prévoit d'ores et déjà de solliciter ces différents fonds étatiques pour participer au financement de sa programmation d'investissement 2026.

Dans leur globalité, les financements de l'Etat se trouvant compromis et les autres partenaires institutionnels (Région, Département, Agence de l'Eau, CAF) étant impactés par les ponctions mises en place par l'Etat, la mobilisation de partenariat sur les projets portés par la CCRLP s'annonce difficile.

III – Bilans et éléments budgétaires 2025 de la Communauté de Communes Rhône lez Provence

Les éléments suivants constituent une première approche du compte administratif 2025, ne sont pas définitifs et ne sauraient être considérés comme tels.

3.1 Budget Principal

La CCRLP a maintenu un niveau élevé de dépenses d'équipement qui, y compris « restes à réaliser » (RAR) engagés, se clôturent à 8.2 millions d'euros financés sans emprunt.

En K€	Données prévisionnelles	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes Réelles de l'exercice	42 980	5 028
-Dépenses Réelles de l'Exercice	35 249	8 426
= Résultat de l'exercice	7 731	- 3 398
+/- Résultat Reporté	1 465	- 2 050
= Résultat de clôture par section	9 196	- 5 448
Résultat de Clôture	3 748	

Approche rétrospective

Evolution des Dépenses de Fonctionnement

En K€	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011– Charges à caractère général	8 000	9 833	10 928	10 022
Chapitre 012 – Charges de Personnel	5 709	5 955	6 460	8 433
Chapitre 014 – Atténuation de Produits	12 856	13 112	13 888	15 285
Chapitre 65 – Autres Charges de gestion	1 294	1 330	1 654	1 464
Chapitre 66 – Charge financière	52	49	48	44
Chapitre 67 – Charges spécifiques	65	35	19	0
Chapitre 68 – Dotation aux provisions	1			1
Dépenses Réelles de l'Exercice	27 977	30 314	32 997	35 249

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2025 sont en diminution, constituées principalement par les évolutions suivantes :

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué au regard d'une part d'une modification d'enregistrement comptable des dépenses relatives au services communs portés par la ville refacturées en partie désormais au chapitre 012 (qui par conséquent augmente) .

Elles sont constituées notamment par :

- Les contrats de prestations relatifs à la gestion de la collecte des Omr et des deux déchèterie du territoire pour 1.5M€,
- Les dépenses pour 1.2M€ de denrées alimentaires dans le cadre de la compétence restauration collective ,
- Les contrats de prestations relatifs au service de transports urbains pour 685K€,

- Les charges et prestations de nettoyage des locaux au titre du service commun Entretien des locaux qui s'élèvent à 550K€,
- Les prestations de maintenance d'entretien des équipements intercommunaux et reconnus d'intérêt communautaire pour plus de 650K€,
- Les charges de fluides (eau , électricité, combustibles, carburants) qui s'élèvent à 1.3M€,
- Le reversement aux communes au titre des conventions de gestion sur des compétences intercommunales 122K€ ,
- Les prestations assurées au titre des enseignements artistiques, de la lecture publique et de l'action jeunesse pour 200K€,
- Les dépenses relatives aux locations mobilières et matériel roulant pour plus de 150K€,
- Les charges d'assurances multirisques pour près de 113K€,
- Les frais de fournitures administratives, copieurs, téléphonie, et d'affranchissement s'élèvent à 82K€,
- Les frais relatifs à la formation des agents qui s'élèvent en 2025 à 40K€.

Concernant le chapitre 012 l'augmentation en 2025 est due à :

- La reprise en régie de la collecte des EMR en année pleine,
- La prise en charge de la prévoyance,
- La revalorisation du RIFSEEP des agents de la collectivité,
- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL,
- Les services mutualisés en année pleine (lecture publique, enseignements artistiques, services techniques, communication, accueil jeunes, informatique, cabinet) augmentent les volumes du chapitre 012 mais sont compensés partiellement par une refacturation aux communes.

La Communauté de Communes : mise en commun des services et mutualisation des moyens

Cela se traduit au quotidien par les services communs relatifs à toutes les thématiques : technique, service à la population, partage de compétences, de locaux et de matériels.

En 2025, les services communs ou mutualisés se détaillaient comme suit :

- Réseau de lecture publique et d'enseignements artistiques
- Accueil Jeunes et Actions pour la jeunesse
- Direction Générale des Services,
- Service commun commande publique,
- Service commun entretien des locaux,
- Locaux partagés par le service développement économique de la CCRLP et l'Office communal du Commerce,
- Locaux des accueils jeunes et PIJ,
- Mutualisation des équipements et matériels techniques,
- Service commun communication,
- Service commun services techniques,
- Service commun informatique,
- Service commun cabinet
- Coordonnateur hygiène et sécurité.

NB : Le coût de ces services communs ne relève pas de l'Attribution de Compensation car il est facturé aux communes adhérentes en fonction du service rendu. De la même manière, la CCRLP rembourse la commune qui porte un service commun (exemple du service commun services techniques remboursé à la ville de Bollène).

Au chapitre 014 la prise en charge de la totalité du FPIC par la CCRLP pour près de 2.1M€ a été reconduite en 2025, ainsi qu'une enveloppe d'1M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire qui sera versée aux communes.

Le montant des attributions de compensation (AC) n'a pas évolué, il s'élève à 11 240 580€ en 2025.

L'attribution de compensation représente le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes.

Commune	AC définitives (en €)
BOLLENE	10 316 890.58
LAMOTTE DU RHONE	25 068.30
LAPALUD	92 444.04
MONDRAGON	627 644.06
MORNAS	178 533.24
TOTAL	11 240 580.22

Les autres dépenses imputées sur ce chapitre relèvent de contribution au titre du redressement des finances publiques et le prélèvement au titre du DILICO qui s'élèvent à près d'1M€.

Le chapitre 65 est en diminution de près de 200K€ notamment au regard des dépenses engagées dans le cadre de subventions aux budgets annexes et de la dissolution du budget annexe du pôle médical au 31 décembre 2024.

Evolution des Recettes de Fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Chapitre 013 – Atténuation de Charges	70	32	43	49
Chapitre 70 – Produits des Services	1 833	2 148	2 669	2 851
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	19 585	22 554	9 328	9 434
Chapitre 731 – Fiscalité locale			16 359	21 622
Chapitre 74 – Dotations et Participations	8 349	8 568	7 738	7 748
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	348	365	429	1 165
Chapitre 76 – Produits financiers	0	0	0	0
Chapitre 77 – Produits Spécifiques	259	468	121	111
Chapitre 78 – Reprises sur provisions	1	0	1	0
Recettes Réelles de l'Exercice	30 445	34 135	36 688	42 980

Les principales évolutions en terme de recettes de fonctionnement portent sur :

- L'augmentation des produits des services en lien avec le fonctionnement en année pleine du réseau d'enseignements artistiques notamment, et la vente des composteurs individuels (chapitre 70)
- L'intégration au budget principal des recettes locatives du pôle médical (chapitre 75),
- Le montant de la fiscalité avec 5M€ perçu en rôle supplémentaire au titre de la CFE (élément qui impactera fortement le montant des allocations compensatrices en 2026)

Gestion de la Dette – Budget Principal

Au 31 décembre 2025, le stock de dette est composé des emprunts suivants :

- Un emprunt auprès du Crédit Agricole transféré suite à la dissolution du SI des Dignes,
- Un emprunt auprès du Crédit Agricole transféré par la commune de Mornas au titre de la compétence « entretien des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire »,
- Deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations transférés par la commune Mornas au titre de la compétence « entretien des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire »,
- Un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne transféré par la commune de Lapalud au titre de la compétence « entretien des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire »,
- Deux emprunts auprès de la Banque Postale, souscrits par la CCRLP pour le financement des investissements 2021 et particulièrement de la déchetterie et ressourcerie Inter'Val.

La dette du budget principal se récapitule ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2025	TYPE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	SI DES DIGUES	FIXE 3,53%	60 680,03	ANNUELLE
CREDIT AGRICOLE	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,92%	280 066,65	TRIM
CAISSE D'EPARGNE	Réhabilitation extension Ecole du Parc - Lapalud	FIXE 2,55%	60 967,53	SEM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,38%	142 850,58	TRIM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	livret A +1%	145 471,80	TRIM
BANQUE POSTALE	INTER VAL	FIXE 0,91%	1 487 500,00	TRIM
BANQUE POSTALE	INVESTISSEMENTS 2021	FIXE 0,85%	1 259 375,00	TRIM
		TOTAL	3 436 911,59	

Solde Intermédiaire de Gestion (S.I.G.)

En K€	2022	2023	2024	2025
Recettes de Gestion	30 184	33 667	36 566	42 869
-Dépenses de Gestion »	27 859	30 230	32 931	35 204
= Solde de Gestion	2 325	3 437	3 635	7 665
+ Résultat Spécifique (hors cessions)	118	41	102	111
+ Résultat Financier (hors dette)	0	0	0	0
= Solde de Gestion	2 443	3 478	3 737	7 776
-Remboursement des intérêts	52	49	48	44
= Epargne Brute (CAF)	2 391	3 429	3 689	7 732
-Remboursement du Capital	187	221	222	226
= Epargne Nette	2 204	3 208	3 467	7 506

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, elle est aussi appelée Capacité d'Autofinancement (CAF),

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette 2026 est anticipée comme positive mais en diminution dans un contexte budgétaire trouble et compte tenu du caractère exceptionnel du rôle supplémentaire encaissé en 2025.

Dépenses d'Équipement

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a poursuivi en 2025 ses efforts en matière d'investissement.

Ce sont donc ainsi près de 8.2 millions d'euros qui ont été dépensés et engagés sur l'exercice 2025.

	CA 2025	RàR 2025	TOTAL
AAGV	3 630,00	-	3 630,00
AIE	1 942,50	-	1 942,50
Gendarmerie	9 723,42	-	9 723,42
Service techniques	71 427,02	-	71 427,02
Entretien	3 773,42	-	3 773,42
Dev. Eco	113 209,90	618 082,14	731 292,04
Centre-Ville de Lamotte	39 115,20	-	39 115,20
Bâtiments Sportifs	24 799,39	840,00	25 639,39
Résin	34 952,14	600,00	35 552,14
Services généraux	15 646,70	14 168,70	29 815,40
Centre Aquatique	1 184 450,90	-	1 184 450,90
Théâtre de verdure	4 462,30	-	4 462,30
Zones d'activités	101 859,83	-	101 859,83
Déchets	300 393,17	40 000,00	340 393,17
Bâtiments Culturels	92 010,07	99 222,44	191 232,51
Fonds de Concours	589 111,75	622 895,00	1 212 006,75
Voirie	1 092 435,34	145 534,08	1 237 969,42
Stations phytosanitaires	-	-	-
Restauration collective	500 650,30	387 155,66	887 805,96
Transports	8 798,40	3 012,00	11 810,40
Maison du Terroir	21 197,96	-	21 197,96
GeMAPI	912 250,51	202 005,85	1 114 256,36
Tennis de Mondragon	18 697,27	-	18 697,27
M@nufacture	169 521,89	1 630,80	171 152,69
Bâtiments Scolaires	553 213,73	192 930,52	746 144,25
TOTAL	5 867 273,11	2 328 077,19	8 195 350,30

Les éléments les plus notables sont les investissements suivants :

- Près de 800 000 euros pour poursuivre la rénovation, la désimperméabilisation et la sécurisation des établissements d'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnus d'intérêt communautaire,
- Près de 900 000 euros au titre des équipements et aménagements des locaux destinés à la restauration collective (seniors, scolaire et extra-scolaire),
- Près d'1.3 millions d'euros pour les équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire dont 1.2 millions pour la réfection totale de la toiture de l'espace aquatique intercommunal
- Près de 900 000€ au titre du développement économique dont la construction de la pépinière d'entreprises, l'aménagement d'entrée de la zone Servattes, le renouvellement des totems d'accès aux zones des Planières et Massigas , l'extension du parking de la zone commerciale de Lamotte du Rhône,
- Plus d'1.2 millions d'euros investis dans la voirie communautaire,
- Plus d'1.1 million d'euros pour la protection des personnes et des biens au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI),
- Près de 200 000 € pour les bâtiments culturels (solde projet St Siffrein, études Ferry et Clap)
- Plus de 340 000 euros au titre du renouvellement des équipements liés aux déchets ménagers et à l'acquisition de composteurs collectifs, colonnes de tri et bacs Omr,
- Plus de 1.2 millions au titre du paiement des fonds de concours (dispositifs de 2017 et 2025).

Au titre des fonds de concours la Communauté de communes Rhône Lez Provence participe ou a participé depuis leur mise en œuvre en 2017 à la réalisation de près de 23 M€ de travaux et acquisitions engagés par les communes membres permettant ainsi un soutien concret et direct à l'économie locale.

En 2025 une nouvelle enveloppe de fonds de concours a été mise en œuvre elle se décline comme suit :

	Coût retenu de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
BOLLENE		
Aménagement Avenue Salvador ALLENDE	477 500.00 €	207 416,00 €
Aménagement espace ARAGON	250 000,00 €	125 000,00 €
Aménagement rue Elsa TRIOLET	137 557,00 €	68 000,00 €
Village du Barry tranche 3	170 909.13 €	82 000,00 €
MONDRAGON		
Sénioraires	2 761 862.41 €	200 559,00 €
MORNAS		
Logements seniors	275 260.59 €	132 361,00 €
LAPALUD		
Aire de jeux et extension skate park	211 281.60 €	105 123,00 €
Rue des vigneaux tranche 2	149 566.00 €	37 391,00 €

Les recettes d'investissement 2025

Durant l'exercice 2025, la CCRLP a perçu plus de 330 000 € de subventions de la part de ses partenaires institutionnels (Etat, Région et Département).

Par ailleurs, le FCTVA, versé durant l'année même des dépenses auxquelles il se rapporte, s'établit à près de 469K€ € (dispositif désormais repoussé à N+1).

Aucun emprunt n'a été réalisé sur l'exercice.

3.2 Budget Annexe du SPANC

Le budget Annexe du SPANC ne comporte qu'une section de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	26 427.70	30 676.05	31 018.42	39 322.45
Chapitre 012 – Charges de personnel				
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	928.76	460.00	0.06	180.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	370	120.00		
Chapitre 68 – Dotation aux provisions	617.30		476.00	482.49
Total Dépenses	28 343.76	31 256.05	31 494.48	39 984.94
Chapitre 70 – Produits du service	17 000	23 320.00	23 800.00	36 010.00
Chapitre 74 – Dotations et Participations				
Chapitre 75 – Autres produits de gestion				
Chapitre 77 – Produits Exceptionnels				
Chapitre 78 – Reprise sur provisions	244.60	70.31		
Total Recettes	17 244.60	23 390.31	23 800.00	36 010.00
Résultat de l'Exercice	-11 099.16	-7 865.74	-7 694.48	- 3 974.94
Report Excédent/Déficit	9 448.34	-1 650.82	-9 516.56	- 17 211.04
Résultat de Clôture	-1 650.82	- 9 516.56	-17 211.04	-21 185.98

En 2025, le service a facturé :

	Nbre	Prix Unitaire	Prix Total
Contrôles de conception	28	120.00	3 360.00
Contrôles de bon fonctionnement (des 8 ans)	126	140.00	17 640.00
Contrôles de réalisation	21	150.00	3 150.00
Contrôle dans le cadre d'une vente	34	320.00	10 880.00
Réinstruction de dossier	14	70.00	980.00
TOTAL			36 010.00

3.3 Budget Annexe de l'Office du Tourisme

Le budget de l'Office du Tourisme a été créé au 1^{er} janvier 2017 avec la prise de compétence correspondante par la CCRLP.

Ce budget est financé en majorité par la taxe de séjour et a nécessité, en 2025, une subvention d'équilibre depuis le budget principal de 30 000 €.

FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	55 400.41	62 078.00	88 382.93
Chapitre 012 – Dépenses de Personnel	107 695.85	113 881.89	122 524.56
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	5 044.83	8 760.20	12 884.91
Chapitre 67 – Charges spécifiques	3 580.48	0.00	0
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	8 847.00	8 432.21	2 287.29
Chapitre 68 – Dotation aux provisions	40.00	0.00	0
Total Dépenses	180 608.57	193 152.30	226 079.69
Chapitre 013 – Rbt sur rémunération du personnel	0.00	0.00	0.00
Chapitre 70 – Produits du service	988.32	1 070.96	1 000.50
Chapitre 731 – Fiscalité locale	103 076.08	172 677.36	216 189.04
Chapitre 74 – Dotations et Participations	0.00	17.23	
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	1.08	80 220.92	30 181.41
Chapitre 77 – Produits spécifiques	0.00	0.00	
Chapitre 78 – Reprise sur provisions		40.00	
Total Recettes	104 065.48	254 026.47	247 370.95
Report Excédent ou déficit	88 368.63	11 825.54	72 699.71
Résultat de Clôture	11 825.54	72 699.71	93 990.97

INVESTISSEMENT	2023	2024	2025
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	1 155.60	496.38
Total Dépenses	0.00	1 155.60	496.38
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	8 847.00	8 432.21	2 287.29
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00	189.57	81.43
Total Recettes	8 847.00	8 621.78	2 368.72
Report Excédent	36 064.36	44 911.36	52 377.54
Résultat de clôture	44 911.36	52 377.54	54 249.88

L'année 2025 confirme l'attractivité de notre territoire.

La fréquentation estivale de l'Office de Tourisme a été satisfaisante, portée par un public fidèle et varié. Les visiteurs étrangers – majoritairement issus de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne – ont de nouveau répondu présent, tandis que les vacanciers originaires des régions françaises PACA, AURA et Occitanie ont également largement contribué à la dynamique de fréquentation.

L'étape du Tour de France, le 23 juillet, a par ailleurs généré un afflux notable de visiteurs supplémentaires, renforçant la visibilité de notre destination.

L'activité de l'Office de Tourisme poursuit sa mutation et ne se limite pas à l'accueil physique. En 2025, l'équipe a intensifié son accompagnement à distance grâce à un conseil en séjour multicanal : téléphone, courriels, réseaux sociaux et site web. Cette présence renforcée permet d'offrir un service réactif, adapté et accessible à tous les profils de visiteurs.

Sur le terrain, l'Office de Tourisme a su s'affirmer comme un acteur des temps forts locaux. Sa participation active lors d'évènements spécifiques – notamment les apéritifs de bienvenue dans les campings ou encore les animations extérieures telles que les séances de cinéma en plein air – a permis de renforcer le lien direct avec les visiteurs et les partenaires du territoire. Par ailleurs, l'Office de Tourisme a également initié en 2025 des actions à destination des professionnels du secteur, en organisant des ateliers dédiés à l'amélioration de leur communication. Ces temps d'accompagnement ont permis de renforcer leurs compétences et de soutenir la promotion collective de l'offre touristique du territoire.

Les animations estivales proposées ont rencontré un véritable succès populaire. Près de 1 000 participants ont pris part aux différentes activités : visites à la ferme, balades vigneronnes, séances de cinéma en plein air, ateliers bien être et nature (sophrologie, yoga du rire, découvertes environnementales). Cette diversité d'expériences contribue à valoriser les richesses locales tout en répondant aux attentes d'un public varié.

L'Office de Tourisme s'est également illustré par son rôle moteur dans l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine. En collaboration étroite avec les communes et les associations locales, l'équipe a coordonné un programme ambitieux incluant conférences, randonnées commentées, visites guidées, spectacles et concerts. Ces actions ont permis de mettre en lumière la richesse et la singularité du patrimoine local, tout en renforçant la participation citoyenne.

La diversité des offres, l'implication des équipes et la qualité des partenariats ont permis d'attirer et de satisfaire un large public. Ces résultats encourageants constituent une base solide pour poursuivre, en 2026, le développement d'une offre touristique toujours plus attractive, durable et innovante au service du rayonnement de notre territoire.

3.4 Budget Annexe ZA Croisière Sud

Le budget de la Zone de la Croisière Sud a été créé au 1^{er} janvier 2018.

Durant l'année 2025, le budget a enregistré la cession de deux lots.

A ce jour, sur les 15 lots que comprend cette zone, 11 lots ont été vendus et les 04 autres lots sont en cours de commercialisation dont 03 au stade du compromis.

Pour mémoire, un emprunt de type « prêt relais » a été souscrit en 2021 pour 1 500 000 €, le capital est remboursable depuis mai 2023 sur une période de trois ans. Ce prêt se termine donc en 2026.

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE. TAUX	CAPITAL RESTANT D'U AU 31/12/2025	TYPE ECHEANCE
Caisse des Dépôts et Consignations	ZA LA CROISIERE	LIVRET A +0.8%	125 000 €	TRIM

3.5 Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC

Par délibération en date du 5 novembre 2019, le Conseil Communautaire a créé le Budget annexe ZAC Pan Euro Parc.

En 2025, le budget a retracé des acquisitions de parcelles pour environ 500 000 €, des frais liés à la résiliation des baux ruraux pour environ 400 000 €.

En 2024, le budget a souscrit un emprunt de 5 000 000 € auprès du crédit coopératif dont le capital sera remboursable en 2028.

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2025	TYPE ECHEANCE
Crédit coopératif	ZA PAN EURO PARC	Fixe 3.58%	5 000 000 €	TRIM

3.6 Budget Annexe la CLASTRE

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a créé le Budget annexe La Clastre.

Durant l'exercice 2025, le budget n'a retracé aucune opération. Ce budget annexe comprend 04 lots dont 02 ont déjà été cédés et 01 lot au stade du compromis .

3.7 Budget Annexe la Gare

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a décidé par délibération du Conseil Communautaire D2023_186 en date du 12 décembre 2023 de créer ce budget annexe.

Durant l'année 2025, les écritures retranscrites sont relatives aux premières études d'aménagement de la zone située à Lapalud et dont la superficie est estimée à 9ha.

IV – Les Orientations 2026

Les prévisions de l'année 2026 ont été établies en prenant en compte notamment la réduction des coûts du gaz et de l'exercice de la compétence « fourniture et service de repas dans les structures d'accueil pour personnes âgées de plus de 65 ans gérées par les collectivités territoriales ou établissements publics ainsi que la gestion des cuisines et des salles de restauration » en année pleine.

Les dispositions de la loi de finances, impactant sévèrement les EPCI-FP, pèsent sur les prévisions 2026 qui peuvent se récapituler comme suit :

4.1 Budget Principal 2026

Dépenses réelles de fonctionnement

	BP + DM 2025	Réalisé	Budget 2026
Chapitre 011	10 652	10 022	10 610
Chapitre 012	8 500	8 433	7 900
Chapitre 014	15 364	15 285	15 387
Chapitre 65	1 601	1 464	1 614
Chapitre 66	50	44	45
Chapitre 67	16	0	6
Chapitre 68	2	1	2
DRF	36 185	35 249	35 564

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

La prévision des dépenses 2026 est remontée au niveau des prévisions 2025 au regard notamment :

- De l'augmentation des coûts des denrées et de l'extension du service de restauration collective

- De l'augmentation du coût des prestations relatives à la compétence mobilité au regard du dédoublement des navettes du TUB

Chapitre 012 – Charges de Personnel :

Peu d'évolution envisagée à ce stade hormis la comptabilisation sur une année complète des agents des services communs communication et informatique, l'année 2025 ayant supporté des régularisations de facturation des services communs de 2024.

Chapitre 014 – Atténuation de produits :

Le chapitre 014 retrace les AC telles qu'issues de la délibération D2023_169 du 14 novembre 2023.

Il est par ailleurs prévu que la CCRLP prenne en charge la totalité du FPIC du territoire, estimé à 2.1M€ ; ainsi que le versement d'une dotation de solidarité communautaire pour 1M€, la contribution au titre du DILICO et la contribution au redressement des finances publiques.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante :

Le chapitre 65 se fixe à 1.614K€ et comprend : les indemnités des élus, les versements aux organismes de regroupement (SMBVL, SYPP) et la subvention d'équilibre au budget annexe Office de Tourisme, estimée à 100 000 € pour 2026.

Chapitre 66 – Charges financières : Les dépenses de ce chapitre sont à un niveau constant.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : Les dépenses prévues correspondent à une inscription prudente pour intégrer d'éventuelles annulations de titre sur exercices antérieurs.

Recettes réelles de fonctionnement

	BP +DM 2025	Réalisé	BP 2026
Chapitre 013	30	49	45
Chapitre 70	3 007	2 851	3 000
Chapitre 73	9 275	9 434	9 538
Chapitre 731	16 338	21 622	16 874
Chapitre 74	7 765	7 748	6 717
Chapitre 75	1 140	1 165	540
Chapitre 77	105	111	10
Chapitre 78	2	0	2
RRF	37 662	42 980	36 726

Chapitre 013 – Atténuation de charges : le niveau des recettes de remboursement sur charges prévu à un niveau équivalent au budget 2025.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : Ce chapitre retrace l'évolution des recettes de la restauration collective, des services à la population comme le Rés'in jeunes et lecture publique/enseignements artistiques, le centre aquatique intercommunal, mais aussi l'ensemble des flux croisés (refacturation aux communes des services rendus dans le cadre des services communs).

Ce chapitre prévoit également les recettes liées à la filière Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment mise en place à Inter'Val estimée à 90K€.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : La revalorisation de 0.8% des valeurs locatives (terrains et locaux à l'exception des locaux professionnels) permettra une croissance des produits fiscaux de la CCRLP sur la fiscalité qui demeure assise sur la valeur locative.

Pour mémoire, la décision unilatérale du gouvernement de supprimer la CVAE dès l'année 2023, après sa division par deux en 2022 et la suppression de la moitié des bases pour les entreprises industrielles continuent à peser sur les finances de la CCRLP par l'absence de compensation équitable (cf lignes DCRTP et Etat compensation CET).

Le tableau suivant retrace le poids que prennent les compensations diverses mises en place par l'Etat dans les finances de la CCRLP.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fiscalité du territoire	13 901 661	12 524 739	13 153 742	16 359 323	21 598 442	16 870 000
Compensation de l'Etat :						
Fraction TVA au titre de la TH	2 194 237	2 417 610	2 483 611	2 482 882	2 489 549	2 490 000
Fraction TVA au titre de la CVAE			2 424 664	2 418 693	2 507 579	2 500 000
Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles	4 424 524	4 424 524	4 424 524	4 424 524	4 424 524	4 424 524
DCRTP (comptabilisée au chapitre 74)	2 317 754	2 317 754	2 317 754	2 311 313	2 149 477	1 842 895
Etat Compensation CET (comptabilisée au chapitre 74)	4 325 688	4 100 398	4 405 489	3 646 617	3 800 480	3 179 458
Sous total Compensation	13 262 203	13 260 286	16 056 042	15 284 029	15 371 609	14 436 877
Fiscalité Directe Locale	27 163 864	25 785 025	29 209 784	31 643 352	36 970 051	31 306 877

NB : une modification sur le régime fiscal des ouvrages hydrauliques a permis à la Cotisation Foncière des Entreprises de croître très fortement mais cela a été grevé par une diminution substantielle des compensations de l'Etat au titre de la CET.

Chapitre 74 – Dotations et participations : La DCRTP et les allocations compensatrices ont été notifiées à des niveaux inférieurs par rapport à 2025. En effet, comme vu précédemment la DCRTP diminue de 15% et les allocations compensatrices relatives à la diminution des bases des locaux industriels ont été revues à la baisse.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Le niveau de loyers encaissés par la Communauté de Communes sera identique en 2026. A noter qu'une opération de gestion exceptionnelle a augmenté le volume de ce chapitre en 2025 (régularisation d'une charge contrepassée pour environ 600K€).

Fiscalité

Taux votés en 2025 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	6.14 %
Taxe foncière sur le non bâti	1,45%
Taxe foncière sur le bâti	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	34,89%

Sur le territoire Rhône Lez Provence, ce sont plus de 45% des acteurs économiques qui cotisent sur les bases minimums de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Par délibération en date du 29/09/2015, le Conseil Communautaire avait, en effet, fixé ces bases minimums à des niveaux extrêmement bas afin d'alléger la pression fiscale qui peut s'exercer notamment sur les petites et moyennes entreprises.

Le territoire est marqué par une fiscalité reposant majoritairement sur une économie à la fois industrielle et à forte valeur ajoutée.

En conséquence, les décisions gouvernementales de diminuer de moitié les bases fiscales des entreprises industrielles et de supprimer la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises dès 2023 ont très fortement impacté les recettes de la CCRLP, d'autant plus que l'allocation compensatrice relative aux entreprises industrielles a été diminuée en 2026.

Il n'est toutefois pas envisagé de modifier les taux de fiscalité en 2026.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2025 :

Zone 1 : Bollène + Lapalud Centre + Mondragon +Mornas	13%
Zone 2 : Lamotte du Rhône + Lapalud Hors Centre	11%

Grâce à l'adhésion au SYPP en 2022, la communauté de communes Rhône Lez Provence bénéficie depuis la fin d'année 2023 de la mise en service de SYPROVAL qui est un centre de préparation de combustible permettant de diminuer les tonnages envoyés à l'enfouissement.

Il n'est pas prévu de modification des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2026.

Par ailleurs, la CCRLP prévoit de lever à nouveau la taxe GeMAPI destinée au financement des actions en faveur de la prévention des risques d'inondation, de gestion des milieux aquatiques.

Gestion de la Dette

Comme mentionné précédemment, durant l'exercice 2018, suite à la dissolution du SI des Dignes (délibérations du 18 septembre 2018) la Communauté de Communes s'était vue transférer un emprunt auprès du Crédit Agricole.

Durant l'exercice 2019, suite aux transferts de compétences mentionnés précédemment, quatre emprunts ont été transférés à la Communauté de Communes par les communes de Mornas et Lapalud.

Les deux autres lignes correspondent à deux emprunts souscrits par la CCRLP en 2021 notamment pour le financement d'Inter'Val.

Depuis 2021, aucun emprunt n'a été souscrit par le budget principal dans le cadre de la réalisation du programme d'investissement intercommunal.

La dette en cours se récapitule ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2026	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2026	TYPE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	SI DES DIGUES	FIXE 3,53%	60 680,03	14 389,97	2 142,01	46 290,06	ANNUELLE
CREDIT AGRICOLE	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,92%	280 066,65	24 967,46	5 198,22	255 099,19	TRIM
CAISSE D'EPARGNE	Réhabilitation extension Ecole du Parc - Lapalud	FIXE 2,55%	60 967,53	14 667,54	1 461,76	46 299,99	SEM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,38%	142 850,58	12 418,42	1 897,46	130 432,16	TRIM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	liv ret A +1%	145 471,80	12 168,23	3 767,29	133 303,57	TRIM
BANQUE POSTALE	INTER VAL	FIXE 0,91%	1 487 500,00	70 000,00	13 481,39	1 417 500,00	TRIM
BANQUE POSTALE	INVESTISSEMENTS 2021	FIXE 0,85%	1 259 375,00	77 500,00	10 602,21	1 181 875,00	TRIM
		TOTAL	3 436 911,59	226 111,62	38 550,34	3 210 799,97	

Programmation des Investissements

	BP 2026
AP/CP FONDS DE CONCOURS	168 403,00
AP/CP EQUIPEMENT CULTUREL FERRY	1 000 000,00
AP/CP ESPACE AQUATIQUE	592 734,00
AP/CP THEATRE DE VERDURE - ARAGON	941 643,00
GEMAPI	900 000,00
GIRATOIRE CROISIERE	960 000,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	450 000,00
AAGV	100 000,00
VOIRIES INTERCOMMUNALES	600 000,00
MOBILITE	200 000,00
CSU INTERCOMMUNAL	30 000,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	320 000,00
RESTAURATION COLLECTIVE	450 000,00
ECOLES	740 000,00
DECHETS	100 000,00
MATERIEL ET EQUIPEMENTS TOUS SERVICES	232 000,00
TOTAL	7 784 780,00

Les dépenses compléteront celles déjà engagées par les restes à réaliser qui s'élèvent à un peu plus de 2.3 M€.

Afin de réaliser la programmation d'investissement planifiée en 2026, la collectivité pourrait avoir recours à des financements externes après avoir sollicité les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels.

Ainsi, dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat et le contrat régional « Nos Territoires d'Abord » avec la Région des subventions ont d'ores et déjà été sollicitées. Des financements ont également été sollicités au titre des équipements sportifs et culturels auprès du département.

Comme vu précédemment, le FCTVA sur les dépenses nouvelles ne sera pas perçu en 2026 suite à la loi de finances 2026 (année blanche).

Le montant des restes à réaliser de recettes est prévu pour 1.170M€.

Les dépenses et recettes retracées précédemment se récapitulent ainsi :

Recettes de fonctionnement 2026	36 726
Dépenses de fonctionnement 2026	35 564
Résultat de fonctionnement 2026	1 162
Report excédent fonctionnement 2025	3 748
Résultat de fonctionnement	4 910

Recettes d'investissement 2026	900
Dépenses d'investissement 2026	- 7 785

Report déficit investissement 2025	- 2 972
Résultat d'investissement	- 9 857

En conséquence, une fois les dépenses et recettes d'ordre prises en compte, les résultats issus des Comptes Administratifs 2025 reportés, le résultat affecté et les restes à réaliser intégrés et hors subventions qui ne sont pas encore notifiées, il est raisonnable d'estimer le besoin en financements externes à environ 2 M€.

Conformément au tableau ci-avant, si cet emprunt était souscrit, la dette en capital au 31/12/2026 serait de 5 210 799.97€.

La capacité de désendettement de la CCRLP, même si elle recourait à ces 2M€ d'emprunt serait inférieure à un an soit une situation financière très satisfaisante

Seuils : ratio de désendettement	
1	De 0 à 5 ans Situation financière très satisfaisante
2	De 5 à 10 ans Situation financière satisfaisante
3	De 10 ans à 15 ans Zone d'alerte
4	Plus de 15 ans Situation financière très contrainte

Certains des travaux mentionnés ci-avant dans la programmation d'investissement pour 2026 font l'objet d'une gestion par Autorisations de Programme et Crédits de Paiement détaillée dans les délibérations du Conseil Communautaire D2017_21 du 28 mars 2017, D2018-61 du 5 avril 2018, D 2018-134 du 18 septembre 2018, D 2019-60 du 9 avril 2019, D 2020_24 du 03 mars 2020, D2020_133 du 10 novembre 2020, D2021_69 du 13 avril 2021, D2022_55 du 29 mars 2022, D2022_116 du 28 juin 2022, D2022_165 du 16 novembre 2022, D2022_184 du 13 décembre 2022, D2023_68 du 04 avril 2023, D2023_150 du 17 octobre 2023, DD2023_187 du 12 décembre 2023, D2024_69 du 26 mars 2024, D2024_171 du 10 décembre 2024, , D2025_72 du 1er avril 2025, D2025_177 du 09 décembre 2025 et D2026_09 du 20 janvier 2026.

4.2 Budget Annexe du SPANC

Les prévisions pour 2026 s'établissent à un niveau relativement élevé, comme en 2025, en raison d'un nombre de contrôles périodiques important sur l'exercice 2026.

	2026
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	42 614.02
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	200.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500.00
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	500.00
Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement reporté	21 185.98
Total Dépenses	65 000.00
Chapitre 70 – Produits du service	64 300.00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200.00
Chapitre 78 – Reprises sur provisions	500.00
Total Recettes	65 000.00

4.3 Budget Annexe de l'Office du Tourisme

En 2026, l'Office de tourisme intercommunal poursuivra la consolidation d'une programmation annuelle cohérente et lisible, visant à assurer une offre touristique structurée sur l'ensemble du territoire.

Elle participera aux événements organisés par les communes et sera notamment présente à l'inauguration du site de Barry, lors de la Fête provençale ou encore la Foire Saint Martin à Bollène.

Sur la période d'avril à septembre les visites de villes, visites à la ferme, balades vigneronnes et atelier nature et bien être seront reconduits. Les séances de cinéma en plein air ainsi que les soirées musicales « jeudi en terrasse » seront également reconduites sur la période estivale sur chaque commune.

En terme d'animations, l'office de tourisme assurera également comme chaque année l'organisation des journées européennes du patrimoine sur l'ensemble des communes du territoire. A l'occasion des vacances scolaires de novembre et décembre l'office de tourisme proposera des animations et ateliers sur les thématiques d'halloween et de Noël.

Par ailleurs, un des enjeux stratégiques pour l'année 2026 portera sur le renforcement de la communication institutionnelle et opérationnelle, afin d'améliorer la visibilité de la destination et d'optimiser la diffusion de l'information auprès des visiteurs, des habitants et des partenaires socio-professionnels. Dans cette logique de promotion ciblée et d'élargissement de la visibilité de la destination, l'Office de tourisme participera à plusieurs salons régionaux, notamment le Salon de la Randonnée à Lyon et le Salon Idées Week-end à Nice, afin de renforcer la présence du territoire auprès de clientèles françaises et d'optimiser les actions de prospection.

L'Office de tourisme intercommunal engagera également des actions destinées à mieux fédérer les acteurs du tourisme, notamment par la mise en place de temps d'échanges techniques, d'accompagnements et d'outils destinés à faciliter la coordination et la montée en compétence des professionnels, particulièrement en période de basse fréquentation.

Ces orientations s'inscrivent dans une dynamique globale visant à consolider l'attractivité du territoire, professionnaliser les pratiques et garantir une offre touristique lisible, qualitative et adaptée aux attentes des publics.

Le Budget Annexe de l'Office de Tourisme ne prévoit aucun recours à l'emprunt sur l'exercice 2026.

Budget Annexe de l'Office du Tourisme – Estimation budget

	2026
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	160 000.00
Chapitre 012 – Dépenses de Personnel	220 000.00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	25 000.00
Chapitre 68 – Dotation pour provisions	100.00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	3 500.00
Total Dépenses	408 600.00
Chapitre 70 – Produits du service	1 000.00
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	213 509.03
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	100 000.00
Chapitre 78 – Reprise sur provisions	100.00
Chapitre 002 – Fonctionnement reporté	93 990.97
Total Recettes	408 600.00

Pour l'année 2026, une subvention d'équilibre depuis le budget principal est prévue pour un montant de 100 000 €.

La dotation aux amortissements conjuguée au report de l'année 2025 et aux restes à réaliser permet de prévoir une dépense d'investissement totale de 47 440.44 € financée par les fonds propres de ce budget.

4.4 Budget Annexe de la Croisière Sud

L'année 2026 retracera la poursuite des cessions des lots commercialisés anticipé à hauteur de 570 K€ ainsi que les écritures de stocks qui en découlent. Le budget prévoit également l'extension de la zone à travers l'inscription de crédits relatifs à l'acquisition de terrains pour 200 000 €.

La dette souscrite en 2021 s'éteint en 2026.

4.5 Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC

Durant l'exercice 2026, ce budget comprend principalement les crédits relatifs aux aménagements de voirie nécessaires à l'accès de la zone, prévus à hauteur d'environ 3 M€.

La dette souscrite en 2024 se résume ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2026	TYPE ECHEANCE
Crédit Coopératif	ACQUISITIONS PARCELLES	FIXE 3,58%	5 000 000,00	-	179 000,00	5 000 000,00	ANNUELLE

4.6 Budget Annexe La Clastre

Durant l'exercice 2026, ce budget retracera la comptabilisation des ventes des parcelles pour un montant estimé de 350 K€ ainsi que les écritures de stocks afférentes.

Il n'y a pas d'emprunt contracté sur ce budget annexe.

4.7 Budget Annexe de la Gare

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a décidé par délibération du Conseil Communautaire D2023_186 en date du 12 décembre 2023 de créer ce budget annexe.

Durant l'exercice 2026, ce budget prévoit la comptabilisation des acquisitions de parcelles ainsi que des premiers aménagements pour un montant estimé d'environ 550 K€ ainsi que les écritures de stocks afférentes.

Il n'y a pas de dette sur ce budget annexe.

Informations relatives aux éléments de rémunération

Au 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes Rhône lez Provence comptait 152 agents répartis comme suit :

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
Agents de droit privé	1	2	2	2	3
dont Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)	1	1	1	1	0
dont apprenti		1	1	1	3
Agents de Droit Public	140	141	138	135	133
dont Agents Contractuels	13	16	21	20	20
dont Agents Titulaire	127	125	117	115	113
TOTAL	141	143	140	137	136

	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		1 ^{er} janvier 2025		1 ^{er} janvier 2026	
Cadre A	6	4 %	8	6%	8	6%	8	6%
Cadre B	19	14 %	20	14%	29	22%	26	20%
Cadre C	115	82 %	109	80%	97	72%	99	74%
TOTAL	140	100%	137	100%	134	100%	133	100%

	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		1 ^{er} janvier 2025		1 ^{er} janvier 2026	
Filière adm	36	26%	39	28%	43	32%	40	30%
Filière tech	89	64%	81	60%	67	50%	72	54%
Filière anim.	10	7%	8	6%	9	7%	9	7%
Filière cult.	3	2%	5	3%	11	8%	9	7%
Filière sport.	2	1%	4	3%	4	3%	3	2%
TOTAL	140	100%	137	100%	134	100%	133	100%

	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024		1 ^{er} janvier 2025		1 ^{er} janvier 2026	
Temps complet	101	71%	93	60%	90	60%	94	62%
Temps non complet	30	21%	39	25%	40	26%	36	24%
Temps partiel	3	2%	5	4%	5	3%	6	4%
Disponibilité	6	4%	14	9%	13	9%	14	9%
Détachement	3	2%	3	2%	2	1%	2	1%
Congé parental					1	1%	0	0%
TOTAL	143	100%	154	100%	151	100%	152	100%

	2022	2023	2024	2025
Rémunération des Agents Titulaires	3 012 782.60	3 136 877.85	3 158 801.65	3 206 002.11
Traitements	2 465 984.81	2 564 902.98	2 493 692.97	2 591 022.53
NBI et SFT	46 048.51	45 130.73	42 997.57	39 675.76
Régime Indemnitare	500 749.28	526 844.14	622 111.11	575 303.82
Rémunération des Agents Contractuels	902 637.06	920 047.64	819 969.26	734 187.04
Traitements	886 546.10	908 780.29	804 165.97	725 394.24
Emplois d'insertion	12 369.77	1 953.54	2 827.22	0.00
Apprentis	3721.19	9 313.81	12 976.07	8 792.80
TOTAL	3 915 419.66	4 056 925.49	3 978 770.91	3 940 189.15

La durée de travail effective au sein de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence est de 35 heures hebdomadaire.